

Doctoriales de la Biodiversité  
2 au 4 Février 2022  
BIOSENA

## Gestion des niveaux d'eau des Marais de Rochefort

« *Quelle acceptabilité du changement de  
gestion des niveaux d'eau du marais ?* »



Inès Bouchema – Droit rural et droit de  
l'environnement  
[ines.bouchema@univ-poitiers.fr](mailto:ines.bouchema@univ-poitiers.fr)

Maelys Cadel – Sciences du sol  
[maelys.cadel@inrae.fr](mailto:maelys.cadel@inrae.fr)

Suzanne Catteau – Géographie  
[catteau@tourduvalat.org](mailto:catteau@tourduvalat.org)

Victor Declos Le Peley – Ecologie /  
Ecotoxicologie  
[victor.desclos.le.peley@univ-poitiers.fr](mailto:victor.desclos.le.peley@univ-poitiers.fr)

Marjolaine Huguet – Géographie  
[marjolaine.huguet@protonmail.fr](mailto:marjolaine.huguet@protonmail.fr)

Raphaël Moncelon – Ecologie /  
Biogéochimie  
[raphael.moncelon1@univ-lr.fr](mailto:raphael.moncelon1@univ-lr.fr)

Juliette Porte – Sociologie et Sciences  
politiques  
[juliette.porte@u-bordeaux.fr](mailto:juliette.porte@u-bordeaux.fr)

Thomas Schneider--Bruchon –  
Biostatistiques  
[thomas.schneider-bruchon@cebc.cnrs.fr](mailto:thomas.schneider-bruchon@cebc.cnrs.fr)

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	2
Méthode .....	3
Présentation de la carte mentale .....	5
1. Caractériser le fonctionnement de l'écosystème actuel .....	6
2. Identifier les usages et besoins des acteurs .....	6
3. Évaluer les interactions dans le socioécosystème actuel .....	6
4. Définir et hiérarchiser les modifications à apporter aux sites.....	6
5. Mettre en œuvre le changement .....	6
Conclusions .....	7
Le besoin de lisibilité de l'action publique .....	7
Quelle place accorder aux acteurs dans les processus de décision et de gouvernance. ....	7
Références .....	8
Annexe – Paragraphe bibliographique.....	9

## INTRODUCTION

Les marais retro-littoraux de Nouvelle Aquitaine représentent de nombreux enjeux économiques, sociaux et écologiques. En effet, ces bassins versants, fortement anthropisés, mêlent des acteurs aux enjeux et pratiques diverses, reliés par un réseau hydrographique artificiel complexe. Ces zones humides fournissent de nombreux services écosystémiques, tels que l'atténuation de la submersion marine, le système d'épuration naturelle des eaux ou encore le refuge de biodiversité (Pinaud et al., 1994). La Communauté d'Agglomération de Rochefort (CARO), par l'intermédiaire du Syndicat Mixte de Charente Aval (SMCA), a notamment identifié ses marais rétrolittoraux comme territoire à haute valeur faunistique et floristique. La volonté de préserver/améliorer de telles fonctions écologiques a mené les gestionnaires à repenser le fonctionnement conventionnel du réseau hydrographique local. Concrètement, le SMCA souhaite passer à une gestion (plus) naturelle des niveaux d'eau des marais.

La ressource en eau, dont dépendent les usagers du marais de Rochefort, laisse apparaître des problématiques de pérennité du « fonctionnement » de leurs activités. La modification des niveaux d'eau engendre de nouvelles problématiques d'usage. Ce changement impacterait le système sur des échelles spatiales diverses. Il modifierait l'accès à l'eau sur des échelles temporelles à court terme, via la saisonnalité des pratiques, comme à long terme. En effet, cette réflexion s'intègre dans un contexte de changement global, où les risques de perturbation des débits du fleuve Charente pourraient avoir un impact sur les apports en eau dont dépend le socioécosystème « marais de Rochefort ».

Conscient de ces enjeux, la SMCA nous a demandé de répondre à la question suivante *"Quelle acceptabilité du changement de gestion du marais de Rochefort ?"*.

À notre sens, la formulation de cette commande n'était pas explicite. En conscience des enjeux exposés, nous l'avons reformulé et compris en ces termes :

*Pour la SMCA, le changement climatique et la préservation de la biodiversité imposent une modification de la gestion des niveaux d'eau du marais (passage d'une gestion conventionnelle à une gestion naturelle). Par ailleurs, la gestion actuelle des niveaux d'eau du marais est complexe et est déjà source de conflits entre les parties prenantes. La SMCA a un rôle crucial pour décider des niveaux d'eau dans le marais selon les saisons. Elle anticipe que le passage d'une gestion conventionnelle à une gestion naturelle des marais créera de nouvelles tensions entre les parties prenantes et mette en péril ce projet. Elle demande des outils pour réduire les conflits potentiellement générés par le changement de gestion.*

Pour autant, scientifiquement, l'emploi du terme "d'acceptabilité" questionne. En sciences sociales, se demander « *comment rendre acceptable*<sup>11</sup> », c'est se demander comment légitimer sa décision. Il subsiste alors la possibilité que l'on occulte les besoins et souhaits des acteurs. Dans cette hypothèse, on impose sa décision, au risque de conflits. En droit, la question de l'acceptabilité ne se pose pas. En effet, les règles juridiques, et le système judiciaire sont censés être les garants de l'intérêt général et de la gestion des conflits.

Il nous a donc fallu du temps pour comprendre l'intention sous-jacente de la question posée.

## MÉTHODE

Ce travail constitue le résultat d'une réflexion mobilisant l'intelligence collective autour de la question de l'acceptabilité de la mise en œuvre de changements dans un socioécosystème donné.

Nous avons travaillé conjointement, mobilisant nos compétences respectives, pour proposer une méthode permettant de répondre à la question posée. Chaque focale scientifique s'est exprimée sur sa compréhension du problème et à partir de ces méthodes d'approche. Cela a pu mener à des divergences constructives.

Le support de notre réflexion est une construction de carte mentale. Nous avons dégagé des grands points d'achoppement de nos disciplines.

Considérant le temps imparti, nous avons travaillé à partir de nos connaissances pré-existantes et des principes caractéristiques de nos disciplines. Nous n'avons pas effectué de recherche bibliographique poussée. Ce point peut être une perspective de poursuite de ce projet.

---

<sup>11</sup> Formulation employée par le commanditaire.

Nous proposons la mise à disposition de concepts et d'outils méthodologiques, les mises en relation de nos connaissances et des pistes de réflexion.

# PRÉSENTATION DE LA CARTE MENTALE

Feuille de route conceptuelle des étapes à mettre en œuvre pour prévenir les conflits

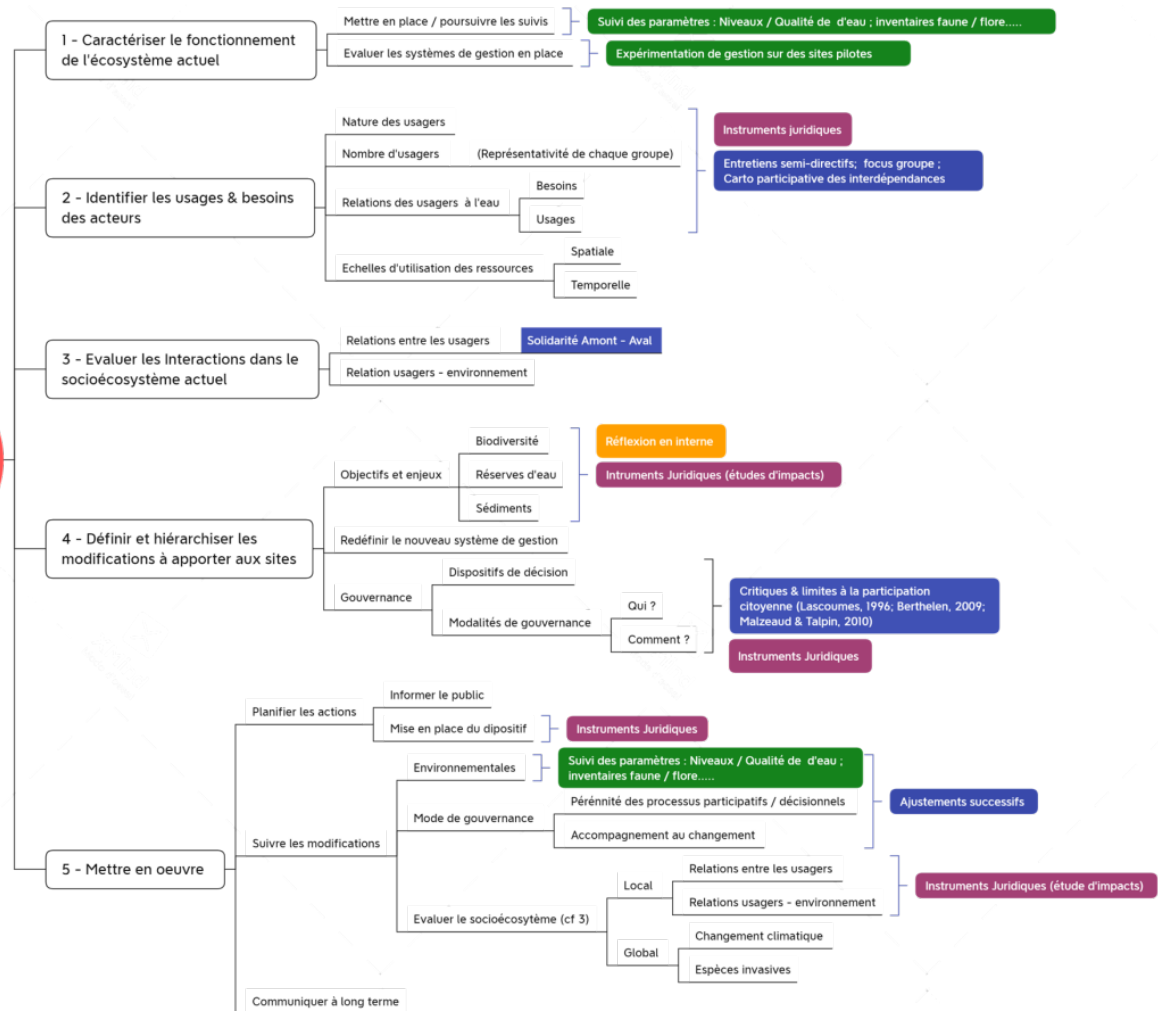
Transparence et lisibilité du système décisionnel mis en place

Quelle acceptabilité du changement de la gestion des niveaux d'eau dans les marais retro-littoraux ?

Choisir le niveau de participation des acteurs

### Légende

- Outils biologiques & écologiques
- outils juridiques
- Outils sociaux
- Points de vigilances



Notre raisonnement nous a conduits à proposer une méthode en 5 grandes étapes qui devrait permettre de prévenir les conflits.

### *1. Caractériser le fonctionnement de l'écosystème actuel*

Il s'agit de mettre en place et/ou de poursuivre les suivis réalisés au sein des marais pour obtenir un état initial du fonctionnement de l'écosystème (inventaire floristique et faunistique, relevé piézométrique).

### *2. Identifier les usages et besoins des acteurs*

Pour travailler en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire, nous proposons au préalable d'identifier l'ensemble des usagers (catégorie, représentativité des acteurs, quantification et relation par rapport aux systèmes de gestion actuels...) et de répertorier leurs usages ainsi que leurs besoins en eau.

### *3. Évaluer les interactions dans le socioécosystème actuel*

Après avoir défini les différents acteurs, il est essentiel de comprendre quelles sont leurs relations entre eux et avec l'environnement dans des échelles spatio-temporelles diverses. Cela permet d'avoir une vision globale de la zone d'étude et de prendre en compte les différents conflits présents dans le périmètre d'action.

### *4. Définir et hiérarchiser les modifications à apporter aux sites.*

Suite aux points précédents, il est désormais possible de fixer les objectifs du nouveau système de gestion et de s'assurer de la faisabilité (moyens techniques et logistiques). Il faudra également se questionner sur le type de gouvernance que la SMCA souhaite mettre en place au sein de ce nouveau système de gestion : quelle place la SMCA est prête à laisser aux acteurs dans la prise de décision ?

À propos du système de gouvernance, quelques références scientifiques sur les mises en œuvre de démocratie participative ou collaborative à l'échelle de collectivités sont en annexe.

### *5. Mettre en œuvre le changement*

Afin de mettre en œuvre le nouveau système de gestion, il est nécessaire de planifier l'ensemble des étapes de la mise en place du dispositif. À chaque stade, une communication claire et transparente auprès du grand public nous semble opportune.

Il est également essentiel de réaliser un suivi des impacts environnementaux, sociaux et économiques. Ces indicateurs de suivi doivent permettre d'évaluer les dispositifs mis en place pour agir face au changement climatique et les espèces invasives. Il est également important de compléter ce suivi par une évaluation pérenne des modes de gouvernance.

Tout cela s'accompagne d'une communication autour de l'effet des mesures mises en place dans la zone.

### *Le besoin de lisibilité de l'action publique*

La présentation du socioécosystème des marais de Rochefort traduit une grande complexité. Du point de vue du syndicat mixte de Charente Avale (SMCA), le territoire sous sa responsabilité possède une cohérence hydrologique et écologique. Cependant, cette cohérence ne correspond pas nécessairement à la cohérence sociale. Lieux de vie et lieux d'activités peuvent avoir des emprises spatiales différentes de celles des biorégions ou des limites administratives. A cela, s'ajoute une multiplicité d'acteurs et d'usages du marais. Dans ce millefeuille territorial, chaque partie prenante peut avoir des difficultés à se représenter et comprendre l'ensemble des besoins des autres acteurs, ainsi que les impératifs et contraintes qui pèsent sur eux. Elles peuvent donc vivre la décision publique comme une contrainte pour leurs activités ou objectifs et avoir le sentiment que leurs besoins ne sont pas suffisamment pris en compte. Rendre visible la complexité et les raisons qui ont poussé à l'action publique est une première étape nécessaire. Ainsi, il convient d'explicitier le problème (Brédif 2006). Ici, le besoin de modifier les niveaux d'eau afin de faire face au changement climatique et à l'impératif de protection de la biodiversité. Le besoin de lisibilité ne peut se résumer au constat du problème. Pour obtenir l'adhésion la plus large possible à la décision politique, il semble a minima nécessaire de rendre visible les mécanismes qui ont conduit aux arbitrages. Concrètement, il est nécessaire pour le SMCA d'être explicite sur les objectifs qu'elle souhaite définir pour la politique publique et leurs hiérarchisations. Par exemple, si les priorités du SMCA étaient données à la biodiversité et à la préservation de l'activité agricole, les besoins des exploitations en élevage extensif qui contribuent à maintenir la biodiversité pourraient être favorisés dans le choix des niveaux d'eau en été, par rapport aux céréaliers en intensif et/ou conventionnel. Dans cet exemple, il serait nécessaire d'afficher clairement auprès des usagers cette volonté politique et les contraintes auxquelles le SMCA est lui-même confronté dans ses arbitrages.

### *Quelle place accorder aux acteurs dans les processus de décision et de gouvernance.*

Finalement, la question ce n'est pas de "rendre acceptable" mais le degré de participation que les commanditaires sont prêts à accepter : Nous avons tenté de "déconstruire" la notion d'acceptabilité. Notre état des lieux nous amène à questionner le degré de participation que vous êtes prêts à accepter. En effet, il existe un gradient : plusieurs niveaux d'ambition de participation peuvent être proposés : sensibilisation, information, consultation, concertation, négociation, collaboration, coopération, participation, intégration, planification territoriale ascendante, autonomie de gestion. Le choix de l'ambition influence la survenue de conflits, la recherche de compromis et la co-construction du consensus (Laslaz, 2010). De plus il a été démontré qu'intégrer les savoirs locaux permet de limiter les conflits d'usage et sentiment de contrainte (Barthélémy, 2005).

En droit, la participation du public est obligatoire pour toutes les décisions ayant une incidence sur l'environnement. Une modification de la gestion des niveaux d'eau du marais rentre donc dans ce cadre. Le principe constitutionnel de participation (Charte de l'environnement, art. 7) se traduit concrètement par des procédures spécifiques d'enquête publique qui doivent systématiquement être respectées (quand bien même des méthodes innovantes sont mises en place). D'ailleurs, ces procédures ont pour objectif d'assurer l'information du public sur les conséquences de la décision en matière environnement et la participation du public (C. env.

L.123-1). La participation du public est limitée à une consultation et la prise en compte de leurs avis sur le projet. SMCA doit donc se questionner sur la place qu'elle souhaite laisser aux parties prenantes dans le processus de décision. La gouvernance du site d'étude devra refléter le niveau de participation accordé aux acteurs. Cela conditionne le niveau de prise en considération des retours des autres acteurs.

## RÉFÉRENCES

Barthélémy C., 2005. *Les savoirs locaux : entre connaissances et reconnaissance*, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 6 Numéro 1 | mai 2005, mis en ligne le 01 mai 2005, consulté le 03 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/2997>

Berthelen H., 2009. *Démocratie participative au prisme des rapports majoritaires et minoritaires*, Cités Territoires Environnement et Société.

Blatrix C., 2009. *La démocratie participative en représentation*, Sociétés Contemporaines, Vol 2, pp. 97-119.

Brédif H., 2006. « Au delà de la médiation », in: La Formation Au Dialogue Territorial, Quelques Clés Issues d'une Réflexion Collective, Collection Transversales.

Lascoumes P., 1996. *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Revue Française de Sociologie, 37-1.

Laslaz L., 2010. « Préface », in: Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research [En ligne], 98-1 | 2010, mis en ligne le 29 mars 2010, consulté le 03 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rga/1088>

Mazeaud A., Talpin J., 2010. *Participer pourquoi faire? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs*, Sociologie, 3 (vol. 1), pp. 357-374.



## ANNEXE – PARAGRAPHE BIBLIOGRAPHIQUE

Il existe des limites au principe de la démocratie participative. Berthelen, 2009, montre que les rapports et inégalités de genres et de groupes sociaux subsistent dans la participation politique. Mazeaud et Talpin, 2010, ont mis en évidence la volonté des citoyens de s'impliquer dans la sphère politique locale. Ils s'impliquent cependant avec des degrés d'engagement et des attentes différentes. Les quatre grands motifs de participation des citoyens mis en évidence par cette étude sont les suivants:

- La volonté de répondre à un devoir civique,
- L'intérêt personnel: les citoyens ont un besoin particulier sur une politique publique en particulier. Cette motivation apparaît fortement sur les politiques en lien avec la gestion du territoire,
- L'intégration sociale: tisser des liens sociaux,
- Le développement cognitif

Du point de vue de l'action publique, la mise en place d'une démarche participative est également politique (Lascoumes, 1996). Si la politique utilise la démarche participative uniquement comme faire-valoir pour légitimer sa décision, cela lui est socialement coûteux et a un impact sur sa légitimité auprès des citoyens (Blatrix, 2009).